

32

RAPPORT

OBJET : SAEML METZ TECHNOPOLE – PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) METZ TECHNOPOLE envisage de modifier l'organisation de la direction générale.

Notamment, il est envisagé de procéder à la désignation d'un nouveau Président du Conseil d'Administration qui serait, comme le prévoit l'article 16 des statuts de la SAEML, Directeur Général de la société.

La présidence du Conseil d'Administration pourrait ainsi être confiée à la Ville de Metz en sa qualité d'actionnaire, une commune pouvant avoir la qualité, en application de l'article L.2253-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de Président d'un Conseil d'Administration d'une SAEML.

Ainsi, dans l'hypothèse où une collectivité locale a la qualité de Président du Conseil d'Administration d'une société d'économie mixte et qu'elle dispose de plusieurs représentants au sein de ce Conseil, il lui appartient de désigner celui de ses représentants qui exercera les fonctions de Président.

De plus, en application combinée des articles 16 et 20 des statuts de la société, il est prévu que les représentants élus agissant en qualité de mandataires des collectivités territoriales et de leurs groupements ne peuvent accepter les fonctions de Président du Conseil d'Administration et donc, par voie de conséquence, de Directeur Général, que s'ils obtiennent l'autorisation des leurs assemblées délibérantes pour occuper de telles fonctions.

Il est dès lors proposé au conseil municipal d'accepter que la Ville de Metz exerce le mandat de président du Conseil d'Administration de la SAEML METZ TECHNOPOLE, d'autoriser, à cet effet, Monsieur Thierry JEAN à présenter la candidature de la Ville à ce mandat et de la désigner aux fins d'exercer au nom de la Ville le fonctions de Président du Conseil d'Administration – Directeur Général de la société.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : SAEML METZ TECHNOPOLE – PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L.1521-1 et suivants et L.2253-5,

VU les statuts de la SAEML METZ TECHNOPOLE en date du 17 décembre 2004, pris notamment en ses articles 16 et 20,

VU la délibération de la Ville de Metz du 25 novembre 2004 portant sur l'adoption des nouveaux statuts de la SAEML METZ TECHNOPOLE,

VU la délibération de la Ville de Metz en date du 4 avril 2008 désignant MM.JEAN, LIOGER et FONTE en qualité de représentants élus agissant en qualité de mandataires de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale SEM TECHNOPOLE,

CONSIDERANT qu'un prochain Conseil d'Administration doit être réunir pour statuer sur la présidence,

CONSIDERANT que la Ville de Metz, en sa qualité d'actionnaire, peut assurer la présidence du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT que les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont cumulées au sein de la SAEML,

CONSIDERANT qu'il convient de proposer Monsieur Thierry JEAN afin d'assurer les fonctions de Président du Conseil d'Administration - Directeur Général de la SAEML,

CONSIDERANT que pour exercer ces fonctions, le représentant de la Ville de Metz doit être autorisé par l'assemblée délibérante qu'il représente,

DECIDE :

D'AUTORISER l'exercice, par la Ville de Metz, du mandat de président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale METZ TECHNOPOLE assurant les fonctions de directeur général de la SAEML ;

D'AUTORISER, à cet effet, Monsieur Thierry JEAN, en sa qualité de représentant de la Ville de Metz au Conseil d'Administration de la SAEML METZ TECHNOPOLE à présenter la candidature de la Ville à ce mandat de Président du Conseil d'Administration - Directeur Général de ladite société ;

DE DESIGNER, au cas de nomination de la Ville de Metz à ce mandat, Monsieur Thierry JEAN aux fins d'exercer au nom de la Ville de Metz les fonctions de Président du Conseil d'Administration - Directeur Général de la SAEML.

Le Maire,
Conseiller Général de la Moselle

Dominique GROS